

Question écrite du 11 avril 2018 de M. Eric Bertinat: «Contrat local de sécurité: des agent-e-s de la police municipale (APM) au service d'une police cantonale aux abois?»

TEXTE DE LA QUESTION

Le nouveau contrat local de sécurité (CLS) conclu entre l'Etat et la Ville de Genève vise, selon ses signataires, à «définir les axes prioritaires de collaboration entre la police cantonale et la police municipale, à l'échelon du territoire communal, afin d'optimiser les mesures de prévention et de répression prises pour lutter contre des problèmes de sécurité déterminés».

Ce contrat local de sécurité est aussi le premier conclu sous l'empire de la nouvelle loi sur la police (LPol), une loi vendue comme la panacée mais qui d'après les personnes sur le terrain a sensiblement péjoré le moral de troupes. Cela a obligé le Conseil d'Etat à aborder les communes en leur expliquant que la sécurité, bien que tâche régalienne de l'Etat, est l'affaire de tous et que les celles-ci doivent y participer en mettant la main au porte-monnaie.

Dans certaines communes, ces prestations appréciables en argent consistent en la mise à disposition de la centrale d'engagement de la gendarmerie de patrouilles de policiers municipaux et de leur véhicule avec la simple promesse du Canton d'accomplir au mieux les prestations sécuritaires qui lui incombent, mais qu'il peine à assurer depuis l'entrée en vigueur de la LPol.

Je saurais gré au Conseil administratif de m'indiquer:

- quels moyens humains et matériels sont mis à disposition par la Ville de Genève à la centrale d'engagement de la gendarmerie;
- à combien s'élèvent les prestations appréciables en argent fournies par la Ville au Canton dans le cadre du CLS;
- si la charge de travail supplémentaire pour nos APM est supportable;
- si les prestations supplémentaires offertes en retour par la police cantonale sont au moins équivalentes aux prestations offertes par nos APM à la police cantonale;
- si notre police municipale est suffisamment équipée pour répondre aux sollicitations du Canton;
- comment les axes de collaboration prioritaires ont évolué depuis la signature du CLS.